



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le Règlement numéro 26-24 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2024;

QU'un avis public a été affiché le 22 février 2024;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 27 février 2024;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 27 février 2024;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 5 mars 2024;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 6 mars 2024.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 26-24 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au [saintgabriellalemant.qc.ca](http://saintgabriellalemant.qc.ca), en date du 6 mars 2024.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe